

Le redoublement en L1

Par **Lazare13**, le **05/11/2014** à **16:30**

Bonjour,

Je voudrais savoir si le fait d'avoir redoublé la première année de droit (personnellement pour des raisons médicales) peut limiter les choix de master.

J'ai un projet professionnel fixe (Avocat et Universitaire) et je voulais savoir si ce redoublement, qui apparaîtra dans mon dossier peut me causer préjudice (j'ai entendu dire que certains masters ne prenaient pas les élèves qui avaient redoublé). Aujourd'hui, je suis en L2 et mes notes sont bonnes voire très bonnes dans certaines matières. De plus, j'ai fait un stage chez un avocat récemment.

Merci pour vos avis :)

Lazare (AIX MARSEILLE III)

Par **Dragon**, le **05/11/2014** à **17:13**

Bonjour,

non un redoublement en L1 ne te sera pas préjudiciable pour l'avenir, aucune raison de s'inquiéter!

Par **Lazare13**, le **05/11/2014** à **18:02**

Merci :) j'espère parce que les masters que j'ambitionne sont assez sélectifs